

Accident éolien de Bouin. Dépôt d'une plainte par des fédérations d'associations environnementales.

Paris le 5 juin 2018

Communiqué de presse de la Fédération Environnement Durable

Après l'effondrement d'une éolienne le 1er janvier 2018 à Bouin en Vendée, la Fédération Environnement Durable reconnue d'Intérêt Général, la Fédération Vendée Tempêtes, et les Associations Vent de Bise, Vent de Furie, Vent de l'Injustice ont déposé ensemble une plainte pénale et violations aux règles de protection des personnes et aux normes environnementales, au tribunal de Grande Instance de La Roche-sur-Yon.

Les éoliennes terrestres étant soumises aux règles ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), cet accident qui heureusement n'a fait aucune victime, semble nous indiquer que les règles de sécurité actuelles des éoliennes implantées en France seraient manifestement insuffisantes pour protéger les citoyens et ne pas dégrader l'environnement.

Contact :

Jean-Louis Butré

contact@environnementdurable.net

06 80 99 38 0 8